

GUYANE

Fédération des Entreprises des Outre-mer

Statut des collectivités et compétences décentralisées



STATUT :

Département et Région d'Outre-Mer (DROM)

NATURE :

Région monodépartementale

RÈGLEMENT CONSTITUTIONNEL :

Article 73

DISPOSITIONS STATUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES :

- Loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 (La loi organique et ordinaire du 27 juillet 2011 crée le statut de collectivité unique pour la Martinique et la Guyane régies par l'article 73)
- Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

RÉGIME LÉGISLATIF :

Identité législative

Les lois votées au national sont applicables de plein droit avec la possibilité de mesures d'adaptation.

STATUT UE :

Région ultrapériphérique (RUP)

NOMBRE DE NIVEAUX D'ORGANISATION (HORS ÉTAT) : 3

ENTITÉS DE GESTION :

- Collectivité Territoriale de Guyane
- Communes (22)
- EPCI (4)



Récapitulatif des compétences			
Entités de gestion	Collectivité Territoriale de Guyane	Communes (22)	EPCI (4)
Organe délibératif	Assemblée de Guyane	Conseil Municipal	Comité syndical ou Conseil communautaire
Organe exécutif	Président	Maire	Président
Fiscalité			
Développement économique	•	•	•
Social	•	•	•
Urbanisme		•	•
Aménagement du territoire	•	•	•
Environnement	•	•	•
Energie	•	•	

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE CODE : PARTIE II ET III DU CGT

DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE :

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives au développement économique et au soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises
- Gestion des aides directes ou indirectes aux entreprises pour les inciter à s'implanter localement
- Elaboration et exécution de la partie régionale du contrat de plan Etat-Région

- Compétences partagées : possibilité d'accorder des aides directes ou indirectes

SOCIAL :

- Chef de file pour les compétences relatives à l'aide sociale, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires
- Aides sociales : à l'enfance, aux personnes handicapées, aux

personnes âgées, résorption de la précarité énergétique

- Actions relevant du FSE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Développement des ports maritimes et des aérodromes
- Protection du patrimoine
- Enseignement : construction, entretien et fonctionnement des collèges, des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole
- Equipement rural, remembrement, aménagement du foncier, gestion de l'eau, voirie rurale, ports maritimes de pêche, transports routiers non urbains des personnes
- Conférence territoriale de l'action publique
- Aménagement numérique

Compétences détaillées

ENVIRONNEMENT :

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives au développement durable, à la protection de la biodiversité, au climat, à la qualité de l'air
- Mise en œuvre d'un plan régional pour la qualité de l'air
- Classement des réserves naturelles régionales

ENERGIE :

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie



COMMUNES (22) CODE : PARTIE II DU CGT

DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE :

- Aides indirectes

SOCIAL :

- Actions sociales facultatives (gestion de crèches, foyers de personnes âgées,...)

URBANISME :

- Contrat de ville, élaboration de la politique de la ville
- Schéma de cohérence territorial, plan local d'urbanisme

- Permis de construire
- Zone d'aménagement différencié
- ZAC

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Construction ou subvention à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics sanitaires, sportifs et touristiques
- Voiries communales
- Création d'office de tourisme et détermination de son statut

ENVIRONNEMENT :

- Assainissement
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets

ENERGIE :

- Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz
- Aménagement, exploitation d'installations de production d'énergie de sources renouvelables

EPCI (4) CODE : PARTIE IV DU CGT

DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE :

- Actions de développement économique
- Schéma d'aménagement touristique

SOCIAL :

- Action sociale d'intérêt communautaire

URBANISME :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Equilibre social de l'habitat

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Aménagement de l'espace
- Voirie municipale
- Assainissement, eau
- Collecte et traitement des déchets

ménagers en 2020

- Construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communale

ENVIRONNEMENT :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

